



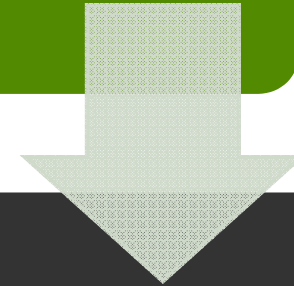
LA SÉCURITÉ

Jeudi 03 avril 2014

Présenté par Julien CARRU

Pourquoi

- une politique de management de la sécurité ?



Comment

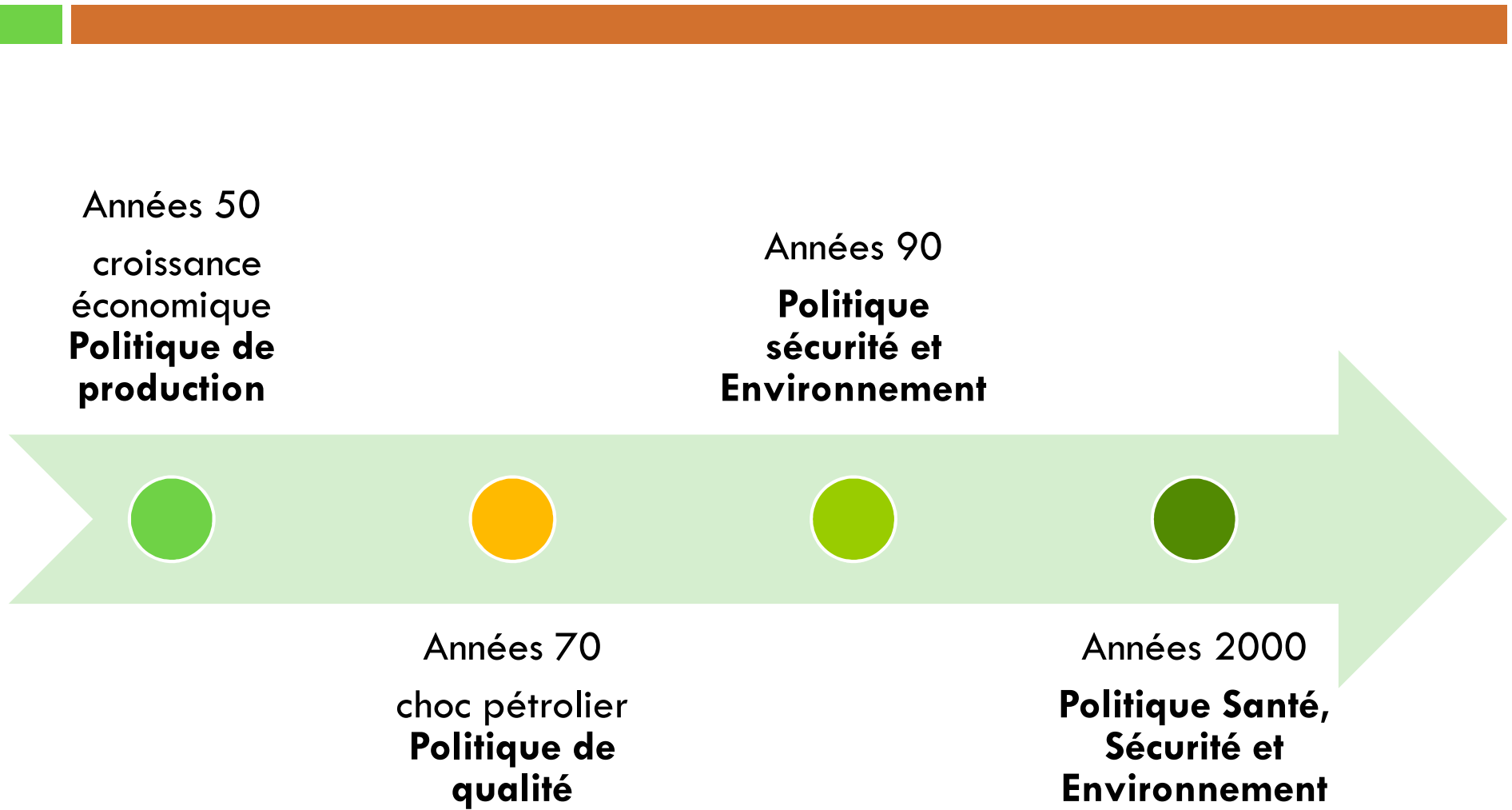
- sont pris en compte les risques liés aux opérations de maintenance dans l'industrie ?



POURQUOI ?

UNE POLITIQUE DE MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ

Contexte



Les enjeux de la sécurité



Humain



Juridique



Financier

Performance sécurité

$$\text{TF} = \frac{\text{nombre d'accidents avec arrêt} \times 1\,000.000}{\text{nombre d'heures travaillées}}$$



$$1\,000\,000\text{ H} \\ = \\ 600\text{ personnes}$$

Comparatif outre-atlantique



Tf moyen

25

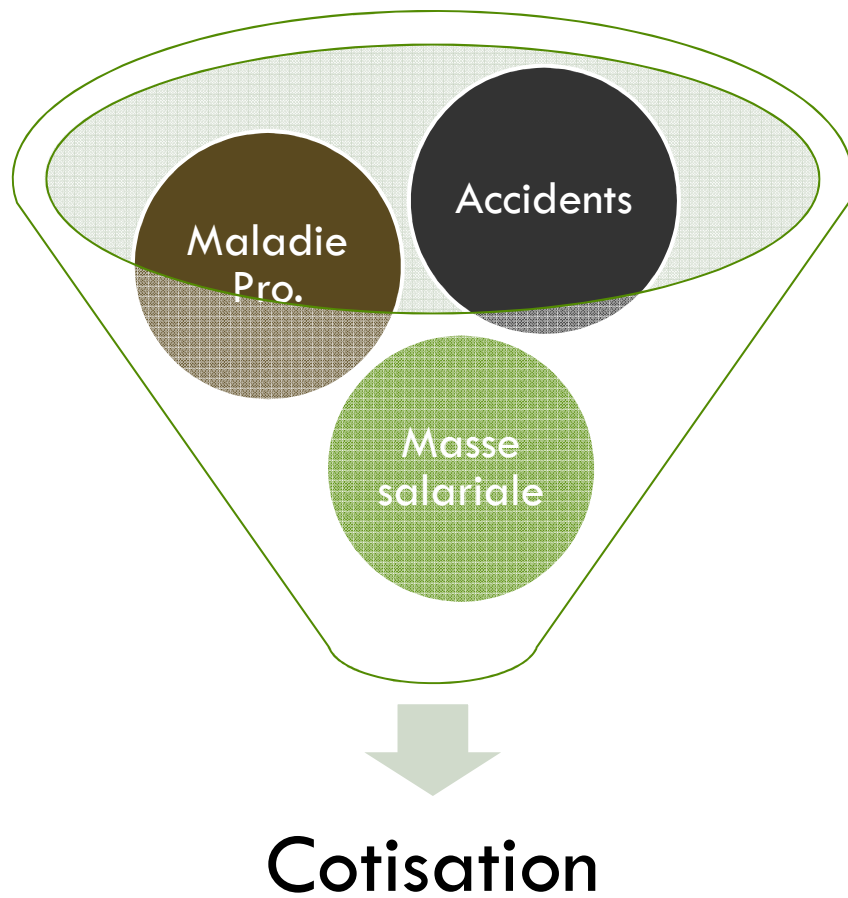
(métallurgie: 62,1)



Tf moyen

7.2

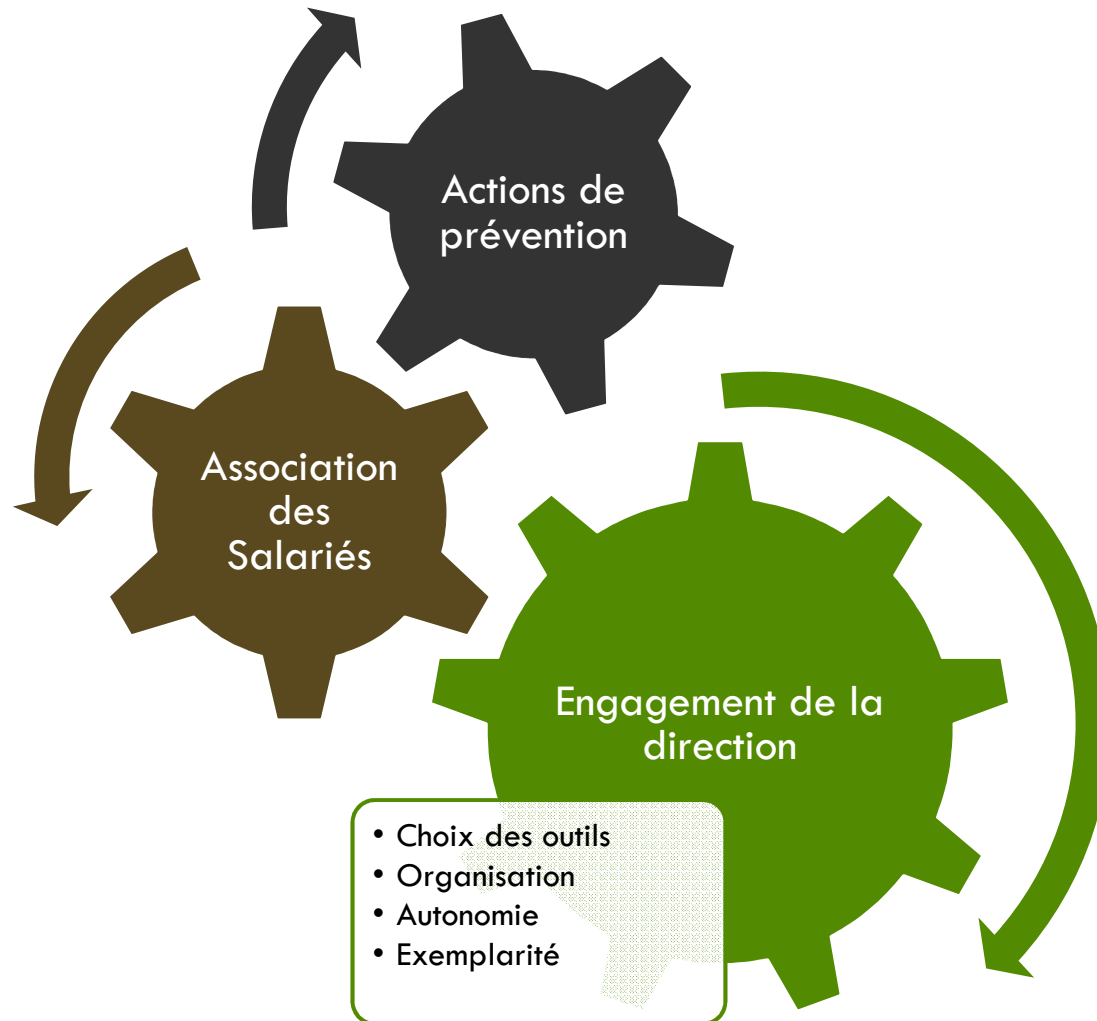
Cotisations



Carsat Retraite
& Santé
au travail
Nord-Est

Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

Management S.S.E



Culture Santé
Sécurité et
Environnement



COMMENT ?

SONT PRIS EN COMPTE LES RISQUES LIÉS AUX OPÉRATIONS DE
MAINTENANCE

Les Etapes



1. Appel d'offre
commande



2. Réunion,
visite préalable



3. Etablissement
du PDP

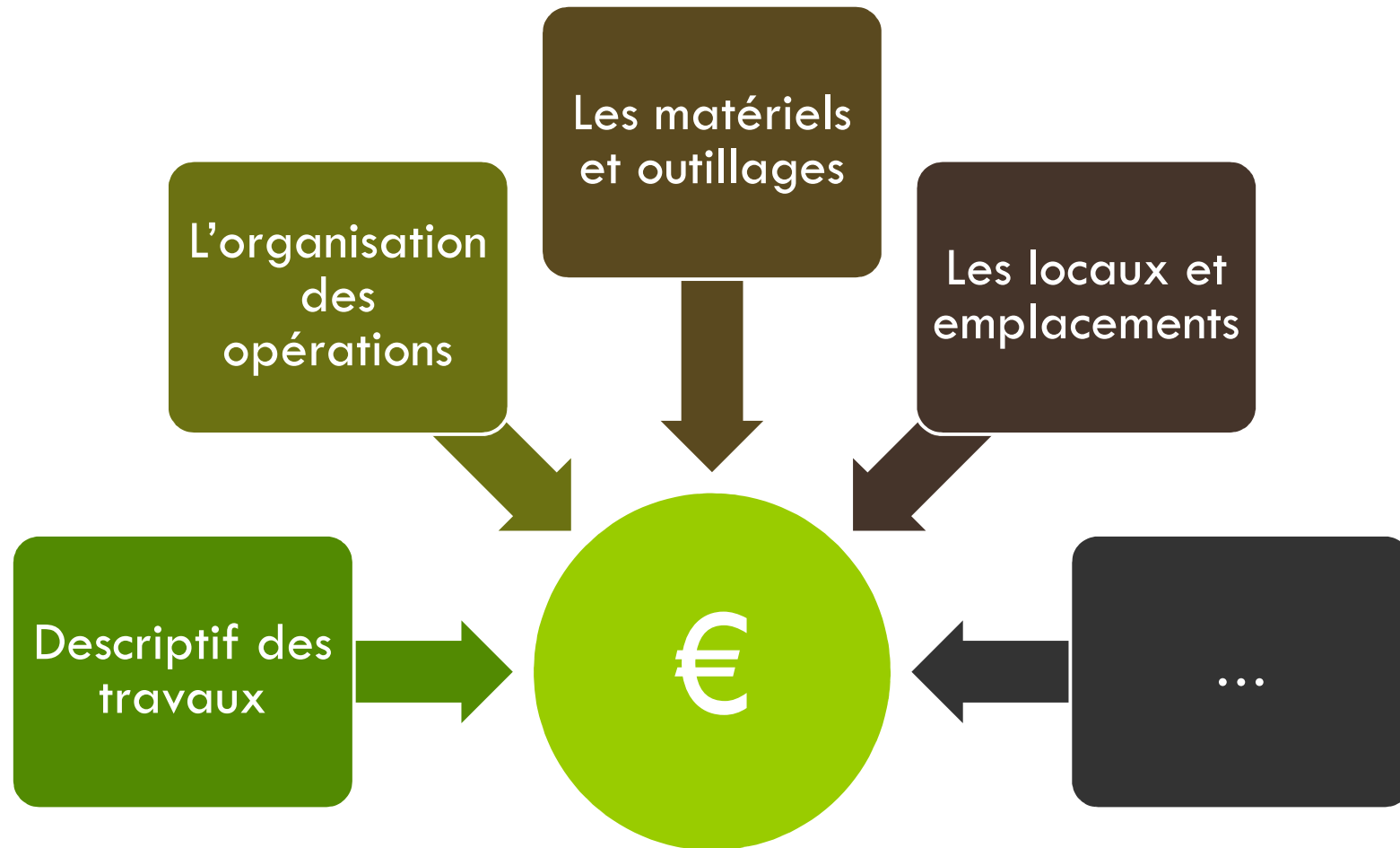


4. Information
des salariés



5. Suivi des
interventions

1. L'appel d'offre et la commande



2. Réunion et visite préalables



Qui

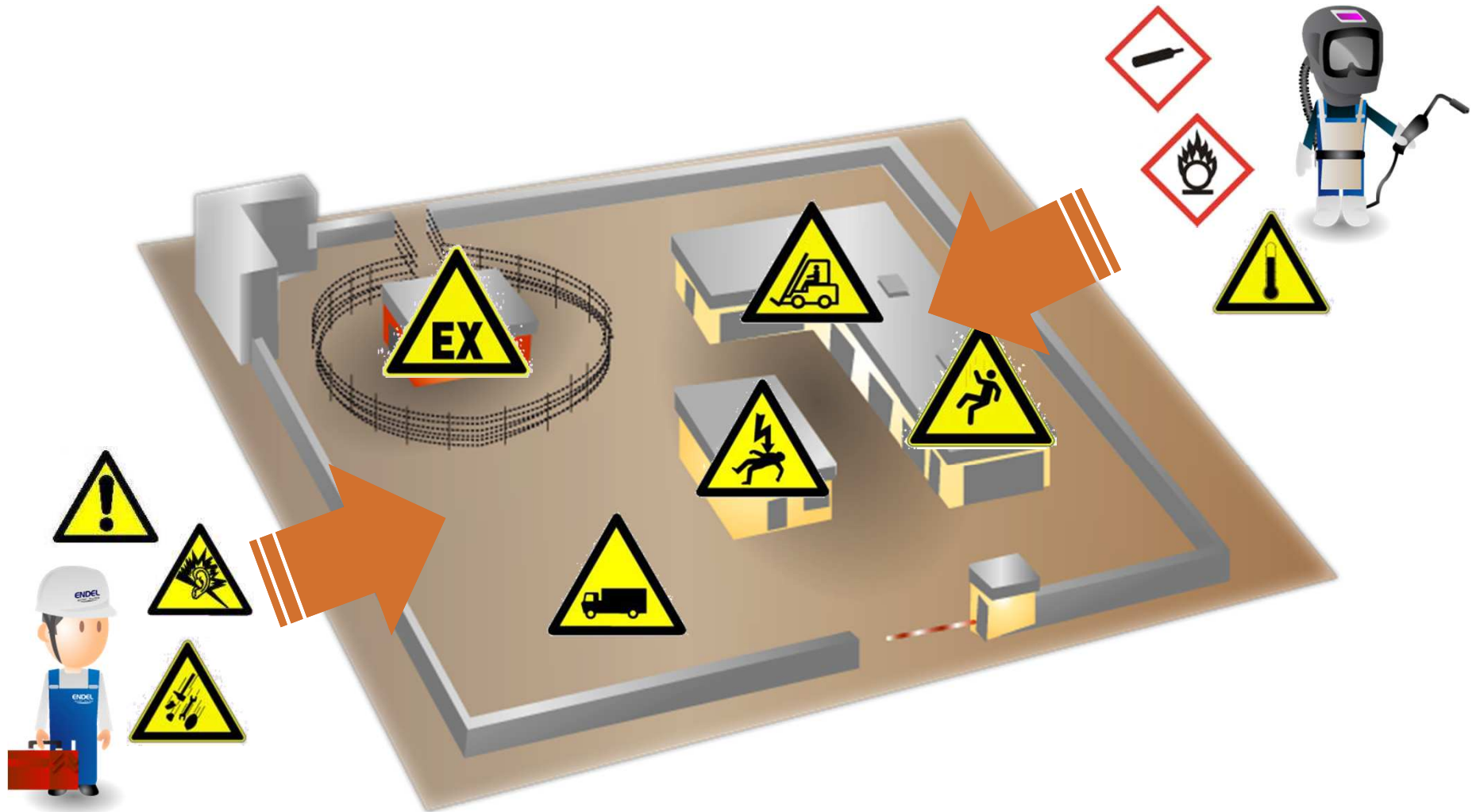
Quoi

Où

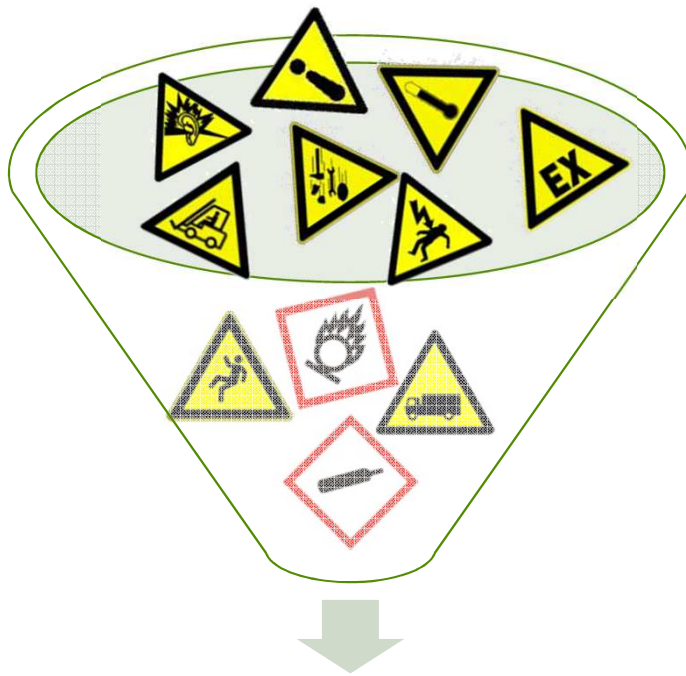
Quand

Comment

2. Réunion et visite préalables



2. Réunion et visite préalables



Mesures de prévention

Eviter le risque

Evaluer les risques

Combattre à la source

Adapter le travail à l'homme

Tenir compte de l'évolution technique

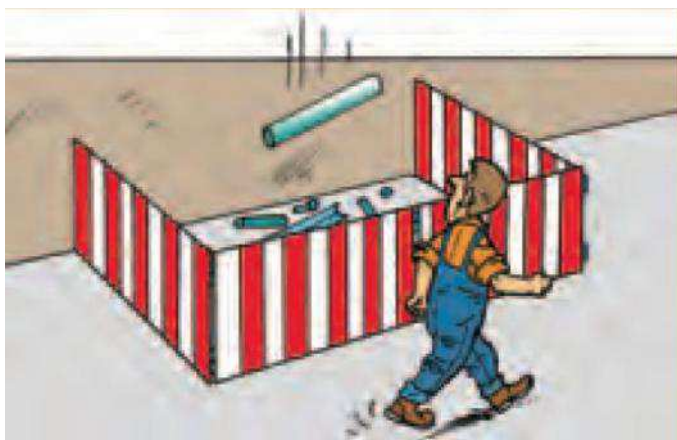
Remplacer ce qui est dangereux par ce qu'il l'est moins

Planifier la prévention

Mesures collectives

Mesures individuelles

3. Le Plan de Prévention



Activité: ...au dessus d'une zone de travail de l'entreprise utilisatrice

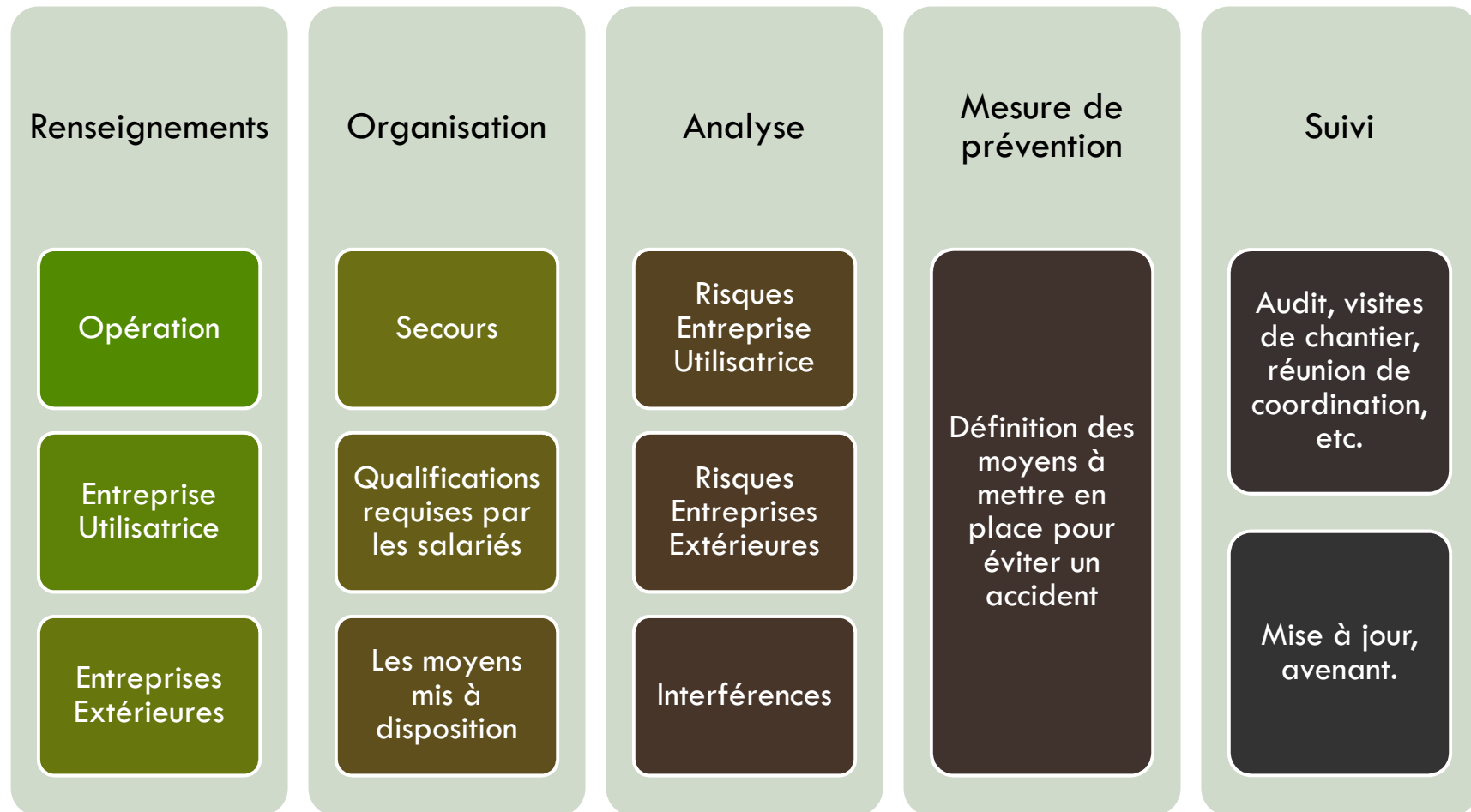
Dispositif à mettre en œuvre: Protéger par bâche ou filets de protection pour éviter les chutes d'objets; Eviter que le personnel de l'EU soit dans la zone de travail au même moment que l'EE.



Activité: ... nécessitant le soudage ou le découpage à l'arc ou oxyacétylénique

Dispositif à mettre en œuvre: Etablir un permis de feu et se conformer aux prescriptions indiquées sur celui-ci; Se munir d'extincteurs; Placer en permanence un pompier (ou surveillant) muni d'extincteurs.

3. Le Plan de Prévention



Autorisation et permis...



Mode
opérateur

Consignes
particulières

Consignation

Permis feu

Permis de
pénétrer

Permis de
fouilles

Autorisation
d'ouverture
de plancher

Autorisation
d'accès en
toiture

...

La consignation & mise en sécurité

DÉTECTER ÉVALUER DIMENSIONNER APPLIQUER

➤ Détecter les énergies résiduelles

➤ Évaluer les effets

IMPÉRATIVEMENT

➤ Dimensionner le système de Mise en sécurité.

➤ Vérifier la bonne mise en oeuvre du système de sécurité (par le chef d'équipe ou le porteur du -carnet MCE-)



Dépôt consignation 0012 led 1

GRUPE DE TRAVAIL MISE EN SÉCURITÉ
Impression CARD



Je respecte les procédures de consignation / verrouillage lorsque je travaille sur un équipement



Je ne désactive pas les dispositifs de sécurité



Jamais coincé entre un point fixe et un point mobile



Jamais d'intervention sur un organe en mouvement !

**Les règles d'Or
Atlantique :
elles m'engagent
pour la vie**

**En cas d'accident,
contactez immédiatement
les pompiers au 33 33 ou
au 03 28 29 33 33**

Pensez à votre sécurité et à celle des autres !

Appliquons les bons gestes pour la sécurité de tous

1. Avant travaux

Etre curieux de la mise en sécurité de l'ouvrage.

2. Au cours des travaux

Etre soucieux des énergies potentielles, résiduelles, cinétiques.

3. Interruption de chantier ou travaux terminés

S'assurer que personne ne puisse être exposé au retour des énergies sur la machine.

(ATTENTION : Neutraliser les dangers créés par les travaux réalisés en suspens)

4. Reprise des travaux*

S'assurer que les mises en sécurité sont toujours adéquates.

* Pour pause déjeuner, fin de poste, pour laisser place à une autre entreprise

Mise en Sécurité

**ANTICIPER LES
RISQUES LIÉS
AUX ENERGIES**

**Appliquons les
bons gestes pour
la sécurité de tous**



Le permis de feu

Avant les travaux

- Vérifier que les appareils sont en parfait état (tension convenable pour l'appareillage électrique).
- Éloigner, protéger ou couvrir de bâches ignifugées tous les matériaux ou installations combustibles ou inflammables et, en particulier, ceux qui sont placés derrière les cloisons proches du lieu de travail. Éventuellement, arroser le sol et les bâches de couvertures.
- Si le travail doit être effectué sur un volume creux, s'assurer que son dégazage est effectif.
- Aveugler les ouvertures, interstices, fissures, etc. (sable, bâches, plaques métalliques, etc.).
- Dégager largement de tout matériel combustible ou inflammable le parcours des conduites et tuyauteries traitées.
- Disposer à portée immédiate les moyens d'alarme et de lutte contre le feu. Ceux-ci devront comporter au moins un extincteur de CO₂ de 2 kg et un extincteur à eau pulvérisée de 9 litres.
- Désigner un auxiliaire instruit des mesures de sécurité.
- Rédiger et faire signer le document *permis de feu*.

Pendant les travaux

- Surveiller les projections incandescentes et leurs points de chutes.
- Ne déposer les objets chauffés que sur des supports ne craignant pas la chaleur et ne risquant pas de la propager.

Après les travaux

- Inspecter le lieu de travail, les locaux adjacents et les environs pouvant être concernés par les projections d'étincelles ou les transferts de chaleur.
- Maintenir une surveillance rigoureuse pendant deux heures au moins après la cessation du travail.

4. Formation et information du personnel



5. Suivi des interventions & intervenants





Sources

